



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2021034

Lyon, le 17 juin 2021,

Objet : Choix de changement de régime de travail

Monsieur le Directeur,

Lors de notre dernière audience du 9 juin 2021 avec Madame la Présidente et vice-Présidente du CA du SDMIS, il a été convenu la création d'un régime mixte en 24h et 12h pour les agents qui le souhaitent.

Pour rappel, le nouveau régime acté se décompose ainsi : [78 G 24h puis 16 gardes de 12h] au lieu de [81 G 24h et 9 GCOM 24h], les JA (Jours d'ancienneté) restent en l'état.

Le principe étant que l'ensemble des GCOM peut être transformé en G12 auxquels se rajoutent 3 gardes du bloc principal des 24 heures également transformable en 12h.

La consultation triennale 2022-2023-2024 de choix de régime de travail DE DROIT COMMUN ou DEROGATOIRE a eu lieu bien avant cet accord.

Après consultation de nos collègues SPP, il s'avère que plusieurs agents en 12h actuellement ou ayant fait le choix de basculer en 12h, souhaitent modifier ce choix et opter pour ce régime mixte 24h/12h.

Ce double intérêt pour les agents et pour le service nous amène à vous solliciter afin que la consultation soit modifiable pour les agents qui le souhaitent.

Afin de simplifier la gestion de vos services centraux, l'échéance de cette consultation pourrait être 09/2021 pour une mise en œuvre en 01/2022.

Bien évidemment, comme évoqué ensemble lors de notre entrevue, nous vous rappelons que les recrutements prévus ne sauraient être affectés par ces nouveaux paramètres.

Sûr de l'intérêt que vous portez à nos propositions constructives, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL